

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article13672>

La France s'arme contre les cyber-attaques

- Informatique - Sécurité Informatique -



Date de mise en ligne : lundi 16 août 2010

Spyworld Actu

L'Allemagne a annoncé qu'elle a été victime de nombreuses attaques informatiques. Nicolas Arpagian, auteur de La cybersécurité, expose la politique française dans ce domaine.

Le ministre de la Défense allemand a déploré, la semaine dernière, le nombre de cyber-attaques contre son pays. Qu'en est-il de la France ?

La France ne communique pas sur ce sujet. En janvier 2009, le système informatique du ministère français de la Défense a été contaminé par le programme Consicker, sorte de virus obligeant les services à déclencher un système de secours. Cela peut prendre une autre ampleur. La Russie, en 2008, a mis hors d'état de fonctionnement le système informatique de l'armée géorgienne, au début de la guerre. Toute l'aviation de la Géorgie est restée clouée au sol.

Connaissez-vous d'autres exemples de cyber-attaques ?

En Afghanistan, les Américains utilisent des drones pilotés depuis les États-Unis. Les talibans, grâce à un logiciel coûtant 26 dollars, ont réussi à intercepter les images envoyées par ces engins coûtant trois à quatre millions de dollars ! Certaines attaques ne visent pas à détruire les systèmes de communication, mais à agir sur le contenu, pour faire une campagne de dénigrement.

Comment la France se défend-elle contre les cyber-attaques ?

Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, en 2008, a prévu la création de l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (Anssi). Sa mission : faire en sorte que les systèmes d'information stratégiques de l'État ou des grandes industries soient moins fragiles. D'une centaine de soldats à sa création, elle va passer à 250 personnes en 2012. Dans le contexte budgétaire, cela témoigne d'un effort certain.

La France mène-t-elle des actions offensives ?

Officieusement, c'est la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) qui s'en occupe. La doctrine choisie par la France est contestable. C'est une transposition de la dissuasion nucléaire en matière cybernétique. Sans jamais indiquer leurs capacités de nuisance, les autorités communiquent le message suivant : « Si vous nous attaquez, la riposte sera terrible. » Une méthode contestable sur Internet, où la guerre asymétrique atteint son paroxysme. Des grandes sociétés ou des organisations terroristes peuvent rivaliser avec les États.

Quelle stratégie, selon vous, doit être adoptée par la France ?

La cybersécurité est avant tout une affaire d'hommes. Plus que des programmes coûteux, il faut recruter de bons cerveaux. Mais les as de l'informatique peuvent très bien faire carrière dans les services de sécurité des grandes sociétés. C'est pourquoi il est très important que la France se donne les moyens d'attirer ces profils et qu'elle développe des partenariats public-privé pour connaître les dernières évolutions.

Post-scriptum :

<http://www.ouest-france.fr/actu/actu...>